

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 421-2026

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté ce 6 juillet 2026, le Règlement numéro 421-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Le Règlement numéro 421-2026 a pour objet d'autoriser l'usage de bureaux d'affaires et divers usages dans la zone I-2 dans le secteur des boulevards Ouellet, Beaumier et Breton, ainsi que les rues Gingras et Sainte-Jeanne d'Arc, longeant la rivière des Pins.

Ce Règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 19 août 2026 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Une copie de ce Règlement est disponible à l'hôtel de ville où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 28^e jour du mois d'août 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose", written over a horizontal line.

Karine Larose,
Greffière